



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



BULLES EN CASES
FESTIVAL DE BANDE DESSINÉE



DESSINE TON LITTEUL KÉVIN !

15 avril au 10 juin 2022

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

Préambule :

Ce concours est organisé en Partenariat avec le Réseau des Médiathèques Gaillac-Graulhet Agglomération par l'Association Bulles en Cases BD de Graulhet et avec le soutien de l'association des motards U.B.A.K.A., contre la maltraitance des Enfants sur la Région Occitanie.

** Attachée au principe des droits fondamentaux de l'enfance, U.B.A.K.A existe pour fournir aide, confort, sécurité et soutien aux enfants qui ont été sexuellement, physiquement et psychologiquement abusés **

• Article 1

En parallèle de l'exposition intitulée « Hommage à COYOTE », un concours de dessin est organisé dans le cadre du quatrième Festival BD Bulles en Cases qui se déroulera les 11 et 12 juin 2022 au Forum de Graulhet (81).

• Article 2

Ce concours de dessin est ouvert aux enfants pré-adolescents, adolescents et adultes de moins de 21 ans. La participation à ce concours est libre et gratuite. Un seul dessin, un strip ou une histoire scénarisée en une planche complète par personne.

Le concours est ouvert à l'ensemble des médiathèques, aux établissements scolaires dans le cadre des activités artistiques ou parascolaires, aux Maisons des Jeunes et la Culture, aux Centres Culturels, aux Associations culturelles et aux Candidats Libres de la Région Occitanie.

• Article 3

Les dessins doivent être réalisés au format A3 pour une planche complète relatant une histoire (scénario et dessin). Au format A4 pour un dessin seul ou un strip. Le grammage du papier doit être de 160 g minimum, si possible.

Une feuille par participant. Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage.... et donc pas de dessin numérique. Réalisation en couleur ou en noir et blanc.

• Article 4

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin.

Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, l'âge du participant, un numéro de téléphone, l'email ainsi que son adresse postale.

Pour les établissements scolaires, MJC, associations etc, il est recommandé de noter les noms et prénoms de l'enseignant(e) encadrant l'élève, le numéro de téléphone et l'email du référent.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin ou sur la planche elle-même, hormis les bulles de texte !

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés à l'accueil des Médiathèques du réseau Gaillac Graulhet Agglomération ou de la Médiathèque Mobile **avant le 10 juin 2022** ou envoyés par voie postale directement à l'adresse de l'association, organisatrice du concours, **avant le 10 juin 2022** (la date du cachet faisant foi) :

Association Bulles En Cases - Paco Salamander-, 8 rue Ferroul -81300 GRAULHET.

Les frais de port, non remboursables, sont à la charge des participants.

Heures d'ouverture des Médiathèques disponible sur le site : » media.gaillac-graulhet.fr « .

•Article 5

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 3 catégories suivantes :

- 1ère catégorie : Collèges
- 2ème catégorie : Lycées
- 3ème catégorie : Adultes (19 à 21 ans) en candidats libres.

•Article 6

Un jury composé d'un membre du Bureau de l'association Bulles en Cases, d'un Bibliothécaire de la médiathèque Marguerite Yourcenar et de deux artistes auteurs invités au Festival, se réunira le samedi 11 juin 2022 à 16h00 afin de sélectionner les lauréats.

La désignation des lauréats se fera à la majorité des votes dont le vote du public = à 50% du résultat final. Les votes du public seront clos le samedi 11 juin à 15h30 !

• Article 7

Dix huit BD d'artistes présents sur le Festival récompenseront l'ensemble des lauréats. Trois lauréats seront sélectionnés dans chaque catégorie Collège, Lycée et Adultes. Trois BD seront attribuées au premier, deux BD au second, une BD au troisième et ce dans chaque catégorie.

Les lauréats se verront remettre leurs récompenses sur scène le samedi 11 juin à partir de 17h00. En cas d'absence lors de la remise des prix, ceux-ci seront individuellement avertis dans les jours suivants, par téléphone, email ou courrier.

Les dessins de tous les participants au concours seront exposés lors du Festival BD et seront ensuite regroupés pour une future exposition à la Médiathèque de Graulhet.

• Article 8

Ce concours respectera le calendrier suivant :

15 avril 2022 : Ouverture du concours.

10 juin 2022 : Dernier jour pour la remise des dessins auprès des Médiathèques ou de la réception par courrier et clôture officielle du concours.

11 juin 2022 : Désignation des lauréats par le jury et remise des lots lors du Festival BD pour les lauréats présents, à partir de 17h00 sur la scène du Forum.

• Article 9

L'organisateur Bulles en Cases et le réseau des Médiathèques Gaillac Graulhet Agglomération sont libres d'utiliser les dessins des participants comme il le jugeront utile pour leurs actions. Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leurs dessins pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours et au festival (y compris leur exposition ou publication quel qu'en soit le support). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'organisateur.

• Article 10

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

• Article 11

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

• Article 12

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

• Article 13

L'organisateur « Bulles en Cases » se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Graulhet, le 31 mars 2022

BULLENCASES.COM



